

PAR COURRIEL

Le 5 août 2015

V/Réf. :

**Objet : Demande d'accès concernant un tronçon routier entre le 365 et le 537,
route 108 à Saint-Victor**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 5 août 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Lettre datée du 19 novembre 2003, 2 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, _____, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214



Le 19 novembre 2003

53 / 54

Responsable du secteur environnement
Les Pétroles Irving inc.
59, King Square North
Saint-John (Nouveau-Brunswick) E2L 1E6

N/Réf. : 7610-12-01-05014-00
400115271

Objet : Travaux d'enlèvement de réservoirs sur la propriété sise au 519, Route
108 à Saint-Victor

Monsieur,

Nous avons reçu un avis de) 53 / 54) vérificateur agréé, nous informant de la présence de sols contaminés à l'adresse susmentionnée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 130 du *Règlement sur les produits et équipements pétroliers*.

Lors de notre conversation téléphonique du 7 novembre 2003, vous nous informiez que l'enlèvement de réservoirs, à l'adresse citée en rubrique et dont le terrain appartient à un propriétaire privé, était réalisé dans le contexte d'une cessation de vos activités.

Considérant que les activités commerciales de distribution de produits pétroliers sont des activités visées par le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*, les nouvelles dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) s'appliquent.



Année de l'Eau 2003

SERVICE INDUSTRIEL, MUNICIPAL ET URGENGE
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : (418) 386-8000, poste 257
Télécopieur : (418) 386-8080
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: ruth.drouin@menv.gouv.qc.ca

...2

En effet, tel que spécifié à l'article 31.51 de la LQE, vous êtes tenu de procéder à une étude de caractérisation du terrain en cause dans les six mois de la cessation d'activité et de communiquer cette étude, sitôt complétée, à la direction régionale du ministère de l'environnement et au propriétaire du terrain. L'étude de caractérisation devra être attestée par un expert visé à l'article 31.65 (article 31.67 de la LQE).

Toujours selon l'article 31.51, si l'étude de caractérisation révèle la présence de contaminant dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires, vous êtes tenu de transmettre au ministre, pour approbation, un plan de réhabilitation accompagné d'un calendrier d'exécution.

D'autre part, l'article 31.58 précise qu'un avis de contamination doit être inscrit sur le registre foncier si l'étude de caractérisation révèle la présence sur le terrain de contaminant dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires.

L'application des dispositions précitées de la LQE ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à contacter la soussignée au (418) 386-8000, poste 257.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Ruth Drouin, ing. M.Sc.
Service industriel, municipal et urgence